

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 14

Séance du 21 septembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 21 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M ; Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/09/2022
Date de transmission : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme CAILLEAUX Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

8^{ème} QUESTION

Déploiement du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) (DELIBERATION n°2022-148)

Saint-Louis Agglomération, comme plusieurs collectivités du Sud Alsace (Mulhouse Alsace Agglomération, Communauté de communes Sud Alsace Largue), a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur son territoire.

L'objectif des PSE, qui sont élaborés, portés, gérés, distribués et contrôlés par les collectivités, est de favoriser des pratiques agricoles vertueuses pour le territoire et ses habitants, en rémunérant pendant 5 ans les services environnementaux rendus à la société par les agriculteurs, aussi bien en termes de préservation de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité. Il est précisé que les PSE s'appliquent à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation et ne sont pas compatibles avec les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) et avec les aides pour la Conversion ou le Maintien de l'Agriculture Biologique.

Une étude de préfiguration a pu être lancée fin 2021, soutenue financièrement à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et réalisée par le bureau d'études Oréade-Brèche. Celle-ci a permis de construire le dispositif le plus adapté au territoire.

- Le territoire cible des PSE ainsi identifié correspond aux Aires d'Alimentation des Captages (AAC) inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (AAC dégradés), avec un ciblage plus particulier en termes d'animation sur les AAC inscrites dans le programme ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines), à savoir : Blotzheim, Wentzwiller, Knoeringue et Ranspach-le-Haut.
- Les exploitations éligibles sont celles dont le siège se situe sur une des communes de SLA, (ou sur les communes de Muespach et Muespach-le-Haut, étant donné que la majorité de l'Aire d'Alimentation du Captage de Knoeringue se situe en dehors des frontières de SLA) déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC), et qui ont au moins une parcelle dans le territoire cible.
- En vue de répondre aux objectifs identifiés, quatre indicateurs seront mesurés et permettent de définir le montant de rémunération, en fonction du positionnement de l'exploitation sur cet indicateur et de sa trajectoire d'évolution sur les 5 ans d'engagement :

Objectifs	Indicateurs
<i>Eau - Erosion - Biodiversité</i>	Diversification des cultures : Il s'agit de favoriser un assolement diversifié au sein de chaque exploitation et encourager la rotation. Le calcul des points est basé sur les critères et barème de la nouvelle PAC
<i>Eau - Biodiversité - Valorisation de l'Agriculture Biologique</i>	Diminution de la Quantité de Substance Active Herbicide : Il s'agit de récompenser les exploitations fournissant des efforts pour diminuer leur consommation en herbicide. Le calcul se base sur la position de l'exploitation par rapport à la référence calculée à l'échelle de Saint Louis Agglomération.
<i>Erosion - Eau - Biodiversité</i>	Pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU) procurant un couvert végétal entre le 1er avril et le 30 juin : Cet indicateur vise à assurer une couverture des sols au moment où le risque d'érosion est maximal, afin de lutter contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boues.
<i>Erosion - Eau - Biodiversité - Lien Rural/Urban</i>	Mise en place de bandes fleuries : Il s'agit de créer des espaces favorables à la biodiversité.

Le plan de financement prévisionnel suivant a été établi sur la base d'une hypothèse de 40 exploitations agricoles engagées. Celles-ci sont actuellement en cours de sollicitation, de manière à contractualiser d'ici fin 2022.

Le coût total de la mise en œuvre des PSE comprend, en plus de la subvention des PSE, des frais de gestion, à savoir la partie administrative de paiement des subventions et de contrôle des services qui sera sous-traitée.

	BUDGET POUR 40 AGRICULTEURS		FINANCEMENT ANNUEL		FINANCEMENT SUR 5 ANS (2023-2027)	
	BUDGET ANNUEL	BUDGET SUR 5 ANS (2023-2027)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	RESTE A CHARGE SLA	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	RESTE A CHARGE SLA
Aide directe	340 000 €	1 700 000 €	306 000 €	34 000 €	1 530 000 €	170 000 €
Frais de gestion	40 000 €	200 000 €	6 000 €	34 000 €	30 000 €	170 000 €
TOTAL	380 000 €	1 900 000 €	312 000 €	68 000 €	1 560 000 €	340 000 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en place du dispositif des PSE sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents afférents, notamment la demande de financement auprès de l'AERM ou tout autre partenaire, ainsi que les contractualisations avec les agriculteurs concernés par le dispositif.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 septembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

